

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 24 JUIN 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du lundi 24 juin 2024

Délibération n°089_240624**Examen du compte administratif de l'exercice 2023 - Le budget principal de la Ville - Le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres.**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 18 juin 2024, dématérialisée et affranchie le 18 juin 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de M. Thibaud **CHANE WOON MING**, premier adjoint.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA ³ M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER Mme Yannicke SEVERIN M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD M. Jean François PAYET Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE- ETCHEVERRY M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT ¹⁻²⁻⁴ Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Mickaël Gérard CHAMAND M. Olivier LAMBERT	M. Eric FONTAINE Mme Marie Ludivine IMACHE Mme Marie Julie DIJOUX Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU M. Bruno BEAUVAL Mme Camille CLAIN	M. Jean François PAYET M. Sylvain ARTHEMISE Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Claudie TECHER	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA Mme Florence HOARAU- ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹Procuration donnée à M. Hanif RIAZE pour les délibérations n°087 à 088

²Présente pour les délibérations n°089 à 91

³N'a pas pris part au vote de la délibération n°089, se retire de la salle et a fait désigner par le Conseil municipal le président de séance pour le vote de cette affaire.

⁴Procuration donnée à M. Hanif RIAZE pour les délibérations n°92 à 98


**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 24 JUIN 2024**


Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°87	25	8	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°88	25	8	12	0	32	0	1
Pour la délibération n°89	25	7	12	0	31	0	1
Pour la délibération n°90	26	7	12	0	32	0	1
Pour la délibération n°91	26	7	12	0	33	0	0
Pour les délibérations n°92 à 98	25	8	12	0	33	0	0


Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

Le Président de séance,





Thibaud CHANE WOON MING

 <i>Ville de passion!</i>	Conseil municipal - Séance du 24 juin 2024 Délibération n°089_240624	POLE FINANCES, OPTIMISATION ET CONTROLE
	Examen du compte administratif de l'exercice 2023 <ul style="list-style-type: none"> • Le budget principal de la Ville • Le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres 	Direction des finances

I - RAPPORT DE PRESENTATION

La Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, il convient d'examiner la gestion budgétaire de l'exercice écoulé et d'arrêter les comptes correspondants de la ville.

Ces derniers s'établissent comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
A - BUDGET PRINCIPAL						
Résultat reporté	2 810 830,57			2 400 298,10	2 810 830,57	2 400 298,10
Opérations de l'exercice	22 234 770,20	25 958 128,99	90 860 170,88	101 507 152,13	113 094 941,08	127 465 281,12
Totaux	25 045 600,77	25 958 128,99	90 860 170,88	103 907 450,23	115 905 771,65	129 865 579,22
Résultats (bruts) de clôture		912 528,22 €		13 047 279,35		13 959 807,57
Restes à réaliser	8 822 661,84	1 973 015,25	177 806,39		9 000 468,23	1 973 015,25
Totaux cumulés	8 822 661,84	2 885 543,47	177 806,39	13 047 279,35	9 000 468,23	15 932 822,82
<i>Résultats (nets) définitifs</i>	5 937 118,37			12 869 472,96		6 932 354,59
B - BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES						
Résultat reporté				8 715,01	0,00	8 715,01
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	19 494,80	14 570,00	19 494,80	14 570,00
Totaux	0,00	0,00	19 494,80	23 285,01	19 494,80	23 285,01
Résultats (bruts) de clôture				3 790,21		3 790,21
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	
Totaux cumulés	0,00	0,00		3 790,21	0,00	3 790,21
<i>Résultats (nets) définitifs</i>				3 790,21		3 790,21
TOTAL BUDGET CUMULE						
Résultat reporté	2 810 830,57	0,00		2 409 013,11	2 810 830,57	2 409 013,11
Opérations de l'exercice	22 234 770,20	25 958 128,99	90 879 665,68	101 521 722,13	113 114 435,88	127 479 851,12
Totaux	25 045 600,77	25 958 128,99	90 879 665,68	103 930 735,24	115 925 266,45	129 888 864,23
Résultats (bruts) de clôture		912 528,22		13 051 069,56		13 963 597,78
Restes à réaliser	8 822 661,84	1 973 015,25	177 806,39	0,00	9 000 468,23	1 973 015,25
Totaux cumulés	8 822 661,84	2 885 543,47	177 806,39	13 051 069,56	9 000 468,23	15 936 613,03
<i>Résultats (nets) définitifs</i>	5 937 118,37			12 873 263,17		6 936 144,80

Le compte administratif 2023, tous budgets confondus, se solde par un résultat brut de fonctionnement de 13 051 069,56 € en 2023 (12 580 013,11 € en 2022) et un résultat brut d'investissement de 912 528,22 € soit un résultat brut global de 13 963 597,78€.

Le résultat net de clôture, tous budgets confondus, en tenant compte des résultats bruts et des restes à réaliser se solde par un excédent de + 6 936 144,80 €.

COMMENTAIRES :

L'année 2023 s'est inscrite dans un contexte économique et géopolitique difficile, marqué notamment par une inflation persistante et une instabilité internationale, avec en particulier le prolongement du conflit en Ukraine et le ré-embrasement du conflit israélo-palestinien. Cet environnement international moins porteur s'est traduit par une croissance économique mondiale qui a ralenti, passant de 3,5% en 2022 à 3,1% en 2023 et une inflation de 6,9%.

L'économie française a été résiliente, résistant à l'accumulation des chocs (crise énergétique, inflation élevée et hausse des taux d'intérêts) et présentant une croissance annuelle de 0,9%, (après 2,5% en 2022). L'inflation a reflué tout au long de l'année, passant de 6,3% en février 2023 en glissement annuel pour atteindre 3,7% en décembre 2023.

Le déficit de l'ensemble des administrations publiques françaises a atteint 5,5% du PIB, portés essentiellement par les administrations publiques centrales (Etat et organismes divers d'administration centrale pour 5,6%), alors que les administrations publiques locales ont connu un déficit limité à 0,4% du PIB et les administrations de sécurité sociale un excédent équivalent à 0,5% du PIB¹.

La dette de ces administrations publiques au sens du Traité de Maastricht s'est établie à 110,6% du PIB, néanmoins en diminution par rapport à 2022 (111,9% du PIB).

A La Réunion, la situation économique a été caractérisée par un taux de chômage en progression, passant de 17,1 % à fin 2023 à 18,7 % à fin 2024². L'inflation a été importante (3,3 % en glissement annuel), bien qu'en deçà du national, notamment portée par les produits alimentaires (6,3%) et le coût de l'énergie (5,7 %).

Certains indicateurs économiques réunionnais appellent à la prudence. Il a été relevé un recul des importations et des exportations : le trafic cumulé du Grand Port en 2023 a été en baisse de 9% par rapport à 2022. Le volume de transactions immobilières a été en baisse de 15,3% en 2023.

Le secteur de la construction a connu une dégradation particulière. Le niveau des carnets de commandes a fortement diminué, concomitamment à la baisse du nombre de logements mis en chantier (-12,9 % sur un an). Le nombre de salariés du BTP a baissé de 2,5% en 2023, dont -7% pour l'emploi intérimaire.

Ce contexte économique conforte la stratégie de la Ville qui consiste à maintenir une vigilance sur l'évolution de ses dépenses de fonctionnement afin de financer dans les meilleures conditions son programme d'investissement, tout en participant à son niveau, au soutien à l'économie réunionnaise.

Ainsi, la situation financière de la Commune, comme l'illustre les indicateurs de l'exercice, a été consolidée en 2023 :

- **l'épargne brute (11,4 M€) et l'épargne nette (8,2 M€)** ont présenté des progressions importantes de respectivement 23,6 % et 41,4 %

¹ Projet de loi relatif aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2023

² IEDOM, note de conjoncture du premier trimestre 2024

- et la capacité de désendettement s'est établie à 2,2 années, un niveau bien inférieur aux 12 années admissibles.

Les faits marquants de l'exercice 2023 :

I – Une progression très modérée des dépenses de fonctionnement

	CA 2022	CA 2023	Var° CA 23/CA 22
Charges à caractère général (011)	7 587 314,77 €	7 597 589,64 €	0,1%
Charges de personnel (012)	64 413 613,75 €	66 152 067,27 €	2,7%
Atténuation de charges (014)	86 117,00 €	256 000,00 €	197,3%
Autres charges de gestion (65)	12 037 253,87 €	11 534 904,52 €	-4,2%
Charges financières (66)	683 369,17 €	886 592,64 €	29,7%
Charges exceptionnelles (67)	321 586,92 €	83 557,60 €	-74,0%
Provisions (68)	348 587,00 €	74 373,22 €	-78,7%
Dépenses réelles de fonctionnement	85 477 842,48 €	86 585 084,89 €	1,3%
Dépenses d'ordre de fonctionnement (042)	1 951 510,06 €	4 275 085,99 €	119,1%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	87 429 352,54 €	90 860 170,88 €	3,9%

Les **dépenses réelles de fonctionnement** réalisées en 2023 connaissent une légère hausse de + 1,3 % par rapport à 2022, pour s'établir à 86 585 085 €. Cette progression, déjà contenue, s'explique pour l'essentiel par les conséquences du contentieux lié aux titularisations.

L'augmentation des charges à caractère général (chapitre 011) est ainsi quasi-nulle grâce aux efforts de gestion de la collectivité.

La Ville devra néanmoins être vigilante quant aux conséquences de l'inflation, qui impacte notamment les dépenses d'alimentation relatives à la restauration scolaire.

Les postes en progression sont ainsi compensés par ceux en diminution, notamment ceux liés à l'énergie. Sur ce point particulier, il est à rappeler que la Ville a procédé sur l'exercice 2022, au règlement de redevances spéciales de l'année 2022 mais aussi la régularisation de celles des années 2019, 2020, 2021 soit 315 137,92 € au total.

Les dépenses à caractère général se maintiennent ainsi à 7,6 M€ en 2023, en quasi-stabilité (+ 0,1 %) par rapport à 2022. Il est à noter que ce chapitre demeure à un niveau très faible en comparaison avec les communes de même strate (140,40 €/hab au lieu de 272,65 €/hab pour les communes de même strate et 215,90 €/hab en moyenne à La Réunion).

Les charges de personnel ont été quant à elles impactées en 2023 par de nombreuses mesures intervenues pour la plupart en cours d'année :

- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ;
- la revalorisation du SMIC de 1,81 % en janvier 2023 puis 2,22% au 1^{er} mai 2023 ;
- la modification des carrières de différents cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B, réduisant la durée de certains échelons et grades ;
- la majoration du point d'indice intervenue le 1er juillet 2023.

L'exercice 2023 a supporté une année pleine de l'impact budgétaire de :

- la revalorisation du point d'indice de 3,5% entrée en vigueur le 01/07/2022 ;
- l'application en année pleine des mesures catégorielles entrées en vigueur en 2022 : revalorisation des débuts de carrière des agents de catégorie B au 01/09/2022 ; augmentation du SMIC au 01/05/2022 + 01/08/2022

Par ailleurs, l'exercice 2023 aura été particulièrement marqué par le rattrapage salarial versé aux agents réintégrés suite au contentieux lié aux retraits de stagiairisation dont l'impact a été mesuré à 1,3 M€.

Les dépenses de personnel subissent par conséquent un accroissement de +2,7 % par rapport à 2022 et atteignent un montant de 66,2 M€. Ce chapitre demeure donc à un niveau supérieur à la moyenne des communes de même strate (1 232,8 €/hab au lieu de 871 €/hab pour les communes de même strate et 857,02 €/hab en moyenne à La Réunion).

Les autres charges de gestion s'élèvent à 11 534 904,52 €, en recul de 4,2 %, l'exercice 2022 ayant été marqué par le rattrapage d'arriérés et de forfaits dus à l'école catholique Saint-Joseph de Cluny pour 908 179,08 €. Les subventions aux associations se sont élevées à 905 494,58 €, en y incluant, au-delà des subventions annuelles à la vie associative, les montants mobilisés pour le Contrat de Ville (111 604,58 €) et pour la Cité Éducative (138 000 €).

Le chapitre « Atténuation de produits » (014) comprend d'une part les dégrèvements sur fiscalité locale (95 106 € concernant la taxe d'habitation sur les logements vacants) et les pénalités liées à la loi SRU pour 160 894 €. Concernant ces dernières, il est toutefois utile de rappeler que le taux SRU attribué à la Commune de Saint-Louis était de 20% jusqu'en mai 2023 et non pas 25%. En effet, par courrier en date du 17 avril 2023, la Préfecture avait notifié les objectifs de la période 2023-2025 à hauteur de 115 logements, fondé sur un taux de 20%. Cependant, par mail en date du 15 mai 2023, les services de la Deal ont informé la commune d'une erreur d'interprétation des textes avec une incidence sur l'évolution du taux, le faisant passer de 20 à 25 %. Cette erreur d'interprétation qui émane de l'Etat entraîne des conséquences directes avec un déficit de production globale de 1 135 au lieu de 115 et donc une hausse des pénalités.

Le poids des **charges financières** (chapitre 66) a quant à lui progressé de 29,7% malgré la diminution de l'encours de dettes, en raison de la forte augmentation des taux d'intérêts sur l'exercice 2023. 18,90 % de l'encours de dettes est en effet à taux variable et 26,85 % indexés sur le livret A. A titre d'exemple, le taux du livret A est passé de 2% à fin 2022 à 3% à fin 2023. Quant à l'Euribor 3 mois, il est passé de 2,13% à fin 2022 à 3,9% à fin 2023.

Les charges exceptionnelles se sont élevées à 83 557,60 € et ont consisté pour l'essentiel en les frais aux dépens réglés dans le cadre des contentieux RH pour 61 000 €. Le reliquat consiste en des annulations de titres sur exercices antérieurs notamment.

Enfin, le chapitre provisions (68) a été mandaté à hauteur de 74 373,22 € en application des normes comptables pour faire face à divers risques liés à des litiges et contentieux.

II – Des recettes de fonctionnement en progression

	CA 2022	CA 2023	
Produits et services (70)	646 089,41 €	648 921,42 €	0,4%
Impôts et taxes (73)	76 071 295,33 €	79 080 163,93 €	4,0%
Dotations et participations (74)	16 184 830,66 €	17 322 115,98 €	7,0%
Autres produits de gestion (75)	535 159,48 €	544 822,24 €	1,8%
Produits financiers (76)	30,09 €	38,94 €	29,4%
Produits exceptionnels (77)	846 688,47 €	2 781 367,12 €	228,5%
Reprise sur provision (78)		695 639,84 €	
Atténuation de charges (013)	631 132,48 €	273 616,99 €	-56,6%
Total recettes réelles hors résultat	94 915 225,92 €	101 346 686,46 €	6,8%
Résultat reporté de fonctionnement (002)	4 979 794,04 €	2 400 298,10 €	-51,8%
Recettes réelles de fonctionnement + résultat	99 895 019,96 €	103 746 984,56 €	3,9%
Recettes d'ordre de fonctionnement (042)	105 630,68 €	160 465,67 €	51,9%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	100 000 650,64 €	103 907 450,23 €	3,9%

Les recettes réelles de fonctionnement (hors résultat) connaissent une progression de **+3,9% en 2023** par rapport à 2022 portée principalement par le dynamisme des recettes fiscales ainsi que du rattrapage du niveau de dotations de communes des départements d'outre-mer.

Les produits et services (chapitre 70) sont stables, à hauteur de 648 921,42 € et sont composés pour l'essentiel des encaissements de redevances de la restauration scolaire.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » croît globalement de +4,0 % en 2023 par rapport à 2022, porté par les revalorisations de bases fiscales induites par l'État et situées à +7,1%. Pour rappel, en 2023, la Ville avait pour sa part décidé d'une diminution de 3% de ses taux d'impositions afin d'atténuer la pression fiscale qui repose sur les contribuables saint-louisien et riviérois.

La recette d'octroi de mer s'est élevée à 23 569 586 € en 2023, en progression de 2,85 % par rapport à 2022 (654 212 €). Les encaissements de taxe additionnelle aux droits de mutation se sont élevés à 717 464 €, en diminution de 23,9 % par rapport à 2022 en raison de la baisse du volume et des montants des transactions immobilières.

L'augmentation de la **DACOM (+ 621 594 €)** et de la participation de la CAF à la restauration scolaire (**+ 148 754 €**) permettent au poste « **Dotations et Participations** » de progresser de + 4 %.

Le chapitre 013 « Atténuation de charges » évolue à la baisse de 56,7 % essentiellement du fait de la comptabilisation d'un nombre moins important d'indemnités journalières. Enfin, le chapitre 77 « Produits exceptionnels » se porte à 2 781 367,12 € essentiellement en raison de cessions foncières pour 2,7 M€ (ACTISEM, ventes à terme).

En application d'une décision du tribunal administratif relative à l'affaire opposant la commune à la société A3TN (devenue Razel-Bec Réunion), la commune a également procédé à une reprise sur provisions de 593 313,87 € en contrepartie de l'annulation du titre de recette émis à l'encontre de la société. Grâce à cette provision constituée en 2020, cette opération a donc un impact nul sur le compte administratif 2023 de la commune.

III – Des dépenses d'équipement en nette progression

	CA 2022	CA 2023	Var° CA 23/CA 22
Dettes financières (16)	3 447 344,71 €	3 220 787,60 €	-6,6%
Remboursement sur subvention ou autres (13)	2 529,00 €	- €	-100,0%
Dépenses d'équipement brut (Chapitres 20, 204, 21 et 23)	10 697 610,63 €	16 946 472,21 €	58,4%
Immobilisations incorporelles (20)	347 000,08 €	1 210 234,45 €	248,8%
Subventions d'équipement versées (204)	336 458,00 €	155 728,40 €	-53,7%
Immobilisations corporelles (21)	3 200 378,19 €	4 389 195,71 €	37,1%
Immobilisations en cours (23)	6 813 774,36 €	11 191 313,65 €	64,2%
Autres immobilisations financières (27)		60 000,00 €	
Dépenses réelles d'investissement hors résultat	14 147 484,34 €	20 227 259,81 €	43,0%
Dépenses réelles d'investissement + résultat	14 147 484,34 €	20 227 259,81 €	43,0%
Dépenses d'ordre d'investissement (040 et 041)	2 211 054,45 €	2 007 510,39 €	-9,2%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	16 358 538,79 €	22 234 770,20 €	35,9%

Le montant des **dépenses d'équipement** s'élève à **16,95 M€ en 2023** soit **+58,40 %** par rapport à 2022 traduisant la montée en puissance du programme d'investissements de la municipalité. Pour rappel, les montants de ces dépenses étaient de 6,5 M€ en 2022 et 10,7 M€ en 2023. Les principales dépenses d'équipement réalisées sont :

- Les travaux liés à la **voirie communale** pour **5,5 M€** dont 1,6 M€ pour le programme de requalification des voies structurantes des hauts (Dejean, Richard, Canot), et 3,9 M€ pour la modernisation de l'ensemble de la voirie communale.
- Les travaux et équipements relatifs aux **écoles** : plus de **6,1 M €** dont :
 - o la construction du groupe scolaire de la ZAC Avenir (3,6 M€),
 - o la réhabilitation du bâti scolaire pour 1,2 M€ avec notamment :
 - 265 000 € pour la mise aux normes électriques de l'école Paul Hermann suite à l'incendie,
 - 330 000 € pour la surtoiture de l'école Auguste Lacaussade,
 - 511 000 € pour la réfection de l'étanchéité des écoles Paul Salomon, René Périanayagom, Paul Eluard, Jean Hoarau et Robert Debré.
 - o l'équipement en matériel informatique pour les écoles pour 1,3 M€
- La réhabilitation des **bâtiments communaux** : **1,0 M €** dont la mise aux normes électrique de l'hôtel de Ville et du bâtiment Hyppolite Foucque (224 K €), les cuisines (108 K€), l'étanchéité de l'hôtel de Ville (155 K€), la réhabilitation de kiosques à vocation à économique (150 K€), la mise aux normes des églises de Saint-Louis (12 K€) et de La Rivière (20 K€).

- La réhabilitation et la création **maisons communales de proximité** pour un montant de **92 K €**
- La modernisation du **parc informatique** et des infrastructures (**831 K€**) ;
- Le **ré-outillage** des services pour un montant total de **780 K €** dont 235 K€ pour le mobilier et la restauration scolaire, 185 k€ pour le mobilier des services communaux, l'achat de matériels de sonorisation, de chapiteaux, de bacs à compostage, l'équipement de la police municipale, etc.
- La réhabilitation des **équipements sportifs** pour un montant total de **440 K€** et notamment l'itinéraire touristique à vélo, les installations de streek work out, les stades Ludovic Viadère, Richman Sophie et Dalleau, et les autres équipements sportifs.
- La modernisation du **parc automobile** pour un montant de **455 K€** ;
- La réalisation de petits aménagements de proximité pour **397 K€**.

Par ailleurs, il est à noter que les dépenses engagées par la collectivité mais non facturées atteignent **8,8 M€**. Ce qui porte à **25,7 M€** le total des dépenses d'équipement brut enregistrées sur le budget 2023 (16,9 M€ de dépenses réalisées + 8,8 M€ de dépenses engagées).

IV – Une gestion optimisée de la dette

L'évolution de l'endettement de la commune est retracée dans le tableau suivant :

Agrégats d'endettement	2023	2022	Ecart 2023/2022
a - Endettement au début de l'exercice	29 066 647,1	32 513 991,8	- 3 447 344,7
b - Remboursement d'emprunt	3 220 787,6	3 447 344,7	- 226 557,1
c - Emprunts nouveaux (hors tirages)			
d - Endettement à la fin de l'exercice	25 845 859,5	29 066 647,1	- 3 220 787,6

L'encours de la dette de la collectivité évolue de nouveau à la baisse en 2023 par rapport à 2022 puisque la municipalité a mobilisé ses propres ressources pour financer ses équipements. **L'encours de la dette s'établit dès lors à 25,8 M€ en 2023 contre 29,1 M€ en 2022.**

Malgré la forte hausse des taux d'intérêts en 2023, les charges d'annuités (remboursement de la dette en capital + intérêts) de l'exercice 2023 se sont présentées en diminution par rapport à 2022 grâce à l'extinction d'emprunts anciens. Ainsi, les annuités se sont élevées à 4 045 645 € en 2023 (3 220 788 € d'amortissement et 824 858 € d'intérêts) contre 4 152 361 € en 2022 (3447 345 € d'amortissement et 705 016 € d'intérêts).

La gestion saine des finances communales, alliée à une gestion optimisée de la dette permet aux ratios « dette » de se maintenir à des niveaux très satisfaisants. La dette communale supportée **par chaque Saint-Louisien et Rivierois s'élève à 480 € en 2023** au lieu de **541 € en 2022**, pour une moyenne nationale de la strate à **1 330 €³**.

La **capacité de désendettement en 2023** s'établit quant à elle à **2,2 années** au lieu de **3,4** en 2021 pour un **seuil limite fixé à 12 ans**. Pour rappel, celle-ci s'élevait à **86 années en 2019** et a été ramenée en-dessous du seuil de 12 ans en 2020, à savoir 10 ans.

Cette maîtrise de la dette permettra de disposer de marges de manœuvre suffisantes à l'avenir lorsque le recours à l'emprunt s'avérera nécessaire.

V – Le renforcement de la crédibilité financière de la Commune

Les **indicateurs financiers, déjà en amélioration depuis 2020, se sont de nouveau consolidés en 2023**, contribuant ainsi à renforcer la crédibilité de la Commune auprès des institutions bancaires. La chaîne de l'épargne s'établit désormais comme suit :

- Épargne brute : **11,4 M€ en 2023 (contre 9,3 M€ en 2022)**
Taux d'épargne brute : 11,7 % en 2023 (contre 9,8 % en 2022)
- Épargne nette : **8,2 M€ en 2023 (contre 5,8 M€ en 2022)**
Taux d'épargne nette : 8,4 % en 2023 (contre 6,1 % en 2022)

L'**épargne nette**, qui représente le reliquat de fonctionnement disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement une fois les dettes remboursées, représente **151 € par habitant**, à la deuxième position des communes réunionnaises de la même strate (derrière Le Tampon avec 163 € par habitant, la moyenne des communes de la strate étant de 76 € pour la Réunion et 86,9 € pour la France métropolitaine).

L'**encours de dette** a diminué, se portant à 25,9 M€, en diminution de 12,4% par rapport à 2022. La dette par habitant s'établit ainsi à 480 € alors que la moyenne des communes de la même strate s'établit à 1 363,27 € à la Réunion, 1 275,30 € en Outre-Mer. La commune dispose ainsi d'une capacité à recourir à l'emprunt pour compléter le financement de ses investissements.

Enfin, il est à relever que la Ville de Saint-Louis dispose d'un **délai de paiement** de 23,7 jours en 2023, en très nette amélioration par rapport aux exercices précédents où il était de 38 jours en 2022, 81,7 jours en 2021 et 89,7 jours en 2020.

Le Conseil municipal est ainsi invité à approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2023 (budgets principal et annexe) et à arrêter les comptes pour l'exercice donné, conformément au tableau récapitulatif présenté au début du présent rapport.

II - DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires M14 et M4,

³ Donnée DGCL / DGFIP

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le comptable public ;

Considérant que les comptes de gestion du comptable public concordent avec les comptes administratifs de la collectivité tant pour le budget principal que pour le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres ;

Considérant que **Monsieur Thibaud CHANE WOON MING**, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023 ;

Considérant que Madame le Maire s'est retirée au moment du vote du CA 2023 ;

Sur proposition du Président de séance, le Conseil municipal décide à la majorité :

Article 1 : de constater la stricte concordance entre le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 établi par le comptable public ;

Article 2 : d'approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2023 (budgets principal et annexe) ci-joint annexé,

Article 3 : d'acter les résultats suivants pour le budget principal de la ville et le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
A - BUDGET PRINCIPAL						
Résultat reporté	2 810 830,57			2 400 298,10	2 810 830,57	2 400 298,10
Opérations de l'exercice	22 234 770,20	25 958 128,99	90 860 170,88	101 507 152,13	113 094 941,08	127 465 281,12
Totaux	25 045 600,77	25 958 128,99	90 860 170,88	103 907 450,23	115 905 771,65	129 865 579,22
Résultats (bruts) de clôture		912 528,22 €		13 047 279,35		13 959 807,57
Restes à réaliser	8 822 661,84	1 973 015,25	177 806,39		9 000 468,23	1 973 015,25
Totaux cumulés	8 822 661,84	2 885 543,47	177 806,39	13 047 279,35	9 000 468,23	15 932 822,82
Résultats (nets) définitifs	5 937 118,37			12 869 472,96		6 932 354,59
B - BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES						
Résultat reporté				8 715,01	0,00	8 715,01
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	19 494,80	14 570,00	19 494,80	14 570,00
Totaux	0,00	0,00	19 494,80	23 285,01	19 494,80	23 285,01
Résultats (bruts) de clôture				3 790,21		3 790,21
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	
Totaux cumulés	0,00	0,00		3 790,21	0,00	3 790,21
Résultats (nets) définitifs				3 790,21		3 790,21
TOTAL BUDGET CUMULE						
Résultat reporté	2 810 830,57	0,00		2 409 013,11	2 810 830,57	2 409 013,11
Opérations de l'exercice	22 234 770,20	25 958 128,99	90 879 665,68	101 521 722,13	113 114 435,88	127 479 851,12
Totaux	25 045 600,77	25 958 128,99	90 879 665,68	103 930 735,24	115 925 266,45	129 888 864,23
Résultats (bruts) de clôture		912 528,22		13 051 069,56		13 963 597,78
Restes à réaliser	8 822 661,84	1 973 015,25	177 806,39	0,00	9 000 468,23	1 973 015,25
Totaux cumulés	8 822 661,84	2 885 543,47	177 806,39	13 051 069,56	9 000 468,23	15 936 613,03
Résultats (nets) définitifs	5 937 118,37			12 873 263,17		6 936 144,80

Article 4 : d'autoriser la Maire ou son élu(e) délégué (e) dans le domaine de compétences, à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Vote : 31 pour

01 abstention (Monsieur Olivier LAMBERT)

Le Président de séance,



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**